

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 1

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce tableau de l'activité de Paul Hefti ne serait pas complet si nous n'ajoutions qu'il était un militaire zélé et qu'il revêtait dans nos milices le grade de capitaine d'infanterie. La politique l'attirait et il croyait devoir participer à la vie active du citoyen; membre du comité cantonal du parti radical zurichois, il assistait aux réunions politiques où son talent de parole l'avait mis en vedette.

Le 1^{er} novembre, quelques collègues et amis du défunt ont accompagné sa dépouille mortelle au cimetière rustique de la jolie ville de Bulach. Le religieux recueillement de sa population, au passage du triste cortège, nous a montré qu'elle réalisait toute la perte qu'elle venait d'éprouver. Le souvenir de son brillant inspecteur forestier y restera longtemps vivace.

Au bord de la tombe, M. l'adjoint Flury, au nom des amis de notre regretté collègue, lui a dit, en paroles parties du cœur, l'éternel adieu.

Nous présentons, au nom du corps forestier, à la dévouée compagne de P. Hefti et à son oncle, l'expression de toute notre sympathie.

Enlevé en pleine force, le Forstmeister Hefti nous restera en lumineux exemple.

Honneur à sa mémoire !

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel pour 1917/1918

présenté par le président à l'assemblée générale de la Société suisse des forestiers, le 30 septembre 1918, à *Lucerne*.

L'année dernière à Langenthal, nous avons tous espéré pouvoir recommencer avec 1918 la série de nos sessions ordinaires, sur le même plan qu'avant la guerre.

Mais notre espoir a été déçu et, cette année encore, votre Comité a dû se résigner à ne vous convoquer qu'à une simple session administrative.

Les temps sont trop sérieux, la situation générale trop grave, les difficultés économiques trop réelles pour songer à faire plus et nous permettre d'organiser sans arrière-pensée, au milieu d'une population en proie aux difficultés de la vie journalière, une réunion ayant un caractère de festivité trop marqué.

Bien plus, l'ennemi intérieur qui est venu encore contribuer à augmenter la tristesse et les deuils et qui n'a épargné ni le corps forestier, ni les élèves de l'Ecole forestière — la grippe — a failli même être la cause d'un renvoi définitif de notre réunion d'aujourd'hui.

Nos collègues de Lucerne ont droit à toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle ils se sont mis à notre disposition pour organiser cette réunion et pour l'empressement avec lequel ils ont éla-

boré le programme de ces deux journées, de façon à unir l'utile à l'agréable, en bravant pour cela et la guerre et la grippe. Nos remerciements les plus sentis vont aux autorités cantonales qui ont bien voulu nous autoriser à nous réunir, malgré les mesures prises ensuite de l'épidémie régnante.

Nous restons au reste toujours au bénéfice de l'aimable invitation du canton de Zurich dont nous profiterons, aussitôt les conditions redevenues normales.

Nous n'avons pas cru pouvoir renvoyer davantage cette assemblée générale, étant données l'urgence et l'importance des questions à discuter et des décisions à prendre.

Nous faisons appel à votre bonne volonté pour nous aider à mener nos projets à bonne fin dans le meilleur esprit possible et en n'ayant en vue que les intérêts et l'avenir de la cause que nous défendons.

Plus que jamais il nous faut faire preuve de vitalité et de décision. Les grands intérêts que nous représentons l'exigent. C'est pour le bien du pays que nous voulons travailler!

Et pourtant notre effectif diminue et cela malgré l'augmentation générale des agents forestiers supérieurs fonctionnant en Suisse et du nombre des jeunes forestiers sortant de notre école.

De 323 membres que nous étions en avril 1917, nous ne sommes plus aujourd'hui que 317: 8 membres d'honneur, 301 membres ordinaires en Suisse; 8 à l'étranger.

Dans l'intérêt des diverses œuvres que nous avons entreprises, dans l'intérêt du développement de l'esprit de corps, nous engageons vivement nos collègues à veiller à ce que tous les techniciens forestiers fassent partie de notre Société et à ce que de nouvelles recrues viennent combler les vides faits par la mort dans nos rangs. Les amis de la forêt sont accueillis au même titre que les forestiers.

Deux décès ont, cette année, laissé un vide particulièrement sensible: C'est tout d'abord celui de *Paul Barras*, inspecteur cantonal des forêts du canton de Fribourg. Depuis quatre ans, la maladie l'empêchait de remplir ses fonctions et d'assister à nos réunions, mais s'il ne pouvait se déplacer, la tête et le cœur restaient intacts et ceux qui allaient le trouver chez lui le retrouvaient tel qu'ils l'avaient connu, affable, causant, s'intéressant toujours à la forêt. Paul Barras a derrière lui une belle carrière consacrée à son pays: 15 ans comme inspecteur forestier de la Gruyère, 10 ans comme inspecteur cantonal des forêts.

Nous devons un souvenir spécial à notre vénéré membre d'honneur et ancien inspecteur fédéral en chef, M. le Dr *Coaz*, décédé à l'âge de 97 ans après quelques jours de maladie seulement. Depuis quatre ans et demi, M. Coaz avait pris sa retraite à Coire. Repos bien gagné puisqu'il suivait un service actif de 70 ans! En 1844, âgé de 22 ans, le défunt était entré au service topographique de la Confédération sous les ordres du général Dufour et travailla pendant six ans au lever des

diverses feuilles grisonnes de la carte fédérale. Il entra ensuite au service forestier et se signala en particulier par l'activité intelligente qu'il déploya dans la défense des forêts contre les avalanches. En 1874, il passe au service fédéral et reste 40 ans à la tête de ce service.

Notre Société a participé à plusieurs reprises à des manifestations organisées pour fêter l'inspecteur fédéral en chef des forêts aux époques les plus marquantes de cette longue carrière. Rappelons qu'à l'occasion de son 90^e anniversaire, elle lui envoya une adresse de félicitations rédigée dans les 4 langues nationales: allemand, français, italien et romanche.

Ascensionniste de premier ordre, topographe, botaniste, le Dr Coaz laissera aussi dans les annales de la forêt suisse un souvenir durable si ce n'est comme sylviculteur — car il était d'une époque où il s'agissait plutôt de conserver et de sauver, que de cultiver — en tous cas comme initiateur et comme législateur.

C'est lui qui a donné à la législation fédérale sur les forêts l'impulsion première qui lui a permis de se développer; il a déblayé la voie dans laquelle s'est engagée l'économie forestière nationale et où elle progresse aujourd'hui de façon si réjouissante.

Les agents forestiers lui doivent une reconnaissance spéciale, car il a toujours cherché à élever le niveau de leur profession et a toujours eu à cœur d'augmenter la considération qui leur est due ainsi que le bagage scientifique et le niveau des connaissances du personnel forestier suisse.

Empêché d'assister à la cérémonie de l'incinération du corps à Davos, votre Comité s'y est fait représenter par une couronne et a envoyé à la famille un télégramme et une lettre de condoléance.

Durant l'exercice écoulé, nos dépenses se sont élevées à fr. 7693,74 contre 6801,82 l'année précédente.

Nos recettes se sont élevées à fr. 7299,25 contre fr. 5706,13 l'année précédente.

Le déficit de cette année est donc de fr. 394,49, vis-à-vis d'un déficit de fr. 1095,62 en 1916/17.

La réduction du déficit est due à l'augmentation de la cotisation décidée l'année dernière à Langenthal. Cette augmentation n'a pas suffi à compenser celle des dépenses et les pronostics pour 1918/19 sont encore moins favorables.

Nos comptes spéciaux présentent en revanche des excédents de recettes, celui de „La Suisse Forestière“ est de fr. 673,58; celui du Fonds de Morsier de fr. 365,40.

La situation actuelle nous impose la plus stricte économie.

Votre Comité a tenu cette année trois séances seulement, vu les difficultés de transport et le coût élevé des déplacements. En revanche, sa dernière séance a duré deux jours; ce fut une session!

Parmi les sujets de ses préoccupations et discussions, la question financière occupe la première place. Elle prend surtout de l'importance

du fait du coût de nos publications : fr. 6300 comme dépense nette. De l'avis de notre éditeur, il ne paraît pas indiqué de chercher le remède dans le relèvement du prix de l'abonnement qui aurait certainement pour conséquence une diminution des abonnés et irait ainsi à fin contraire du but poursuivi. Notre éditeur, M. Francke, s'est très obligeamment déclaré prêt à renoncer pour le moment à toute rémunération spéciale et à demander simplement le remboursement des déficits éventuels de publication. Il ne nous reste qu'à pratiquer la plus stricte économie et qu'à attendre patiemment le retour de jours meilleurs.

En demandant au Département fédéral de l'Intérieur le versement de la subvention que la Confédération avait bien voulu nous accorder, nous avons discrètement exposé la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons et pour répondre aux décisions prises à Langenthal, nous avons prié M. l'inspecteur fédéral en chef des forêts de nous faire savoir quand le moment opportun lui paraîtrait venu de solliciter le rétablissement de l'ancienne subvention. — Vous ne le savez que trop ! ce moment-là n'est pas encore venu ; aussi n'avons-nous pas jugé à propos de faire des démarches plus pressantes, surtout que notre intention est de mettre si possible la caisse fédérale à contribution pour la publication du „Mémorial“ dont la publication a été décidée pour le subventionnement éventuel de l'Office forestier central. Nous ne saurions multiplier à l'infini nos requêtes.

Pour passer à un autre sujet, mentionnons ici que votre Comité a transmis à l'Inspection fédérale des forêts la décision prise par la Société à Langenthal, en suite de la motion présentée par M. Schönenberger, tendant à demander à l'autorité fédérale d'entreprendre l'étude d'une revision complète de la loi fédérale sur la police des forêts et de l'extension à toutes les forêts particulières des dispositions relatives aux forêts protectrices.

Evidemment, le moment n'est guère propice pour mettre en chantier une revision législative. Aussi ne faut-il pas nous étonner, si notre démarche est restée jusqu'ici sans réponse. Trop de questions nouvelles, trop de difficultés immédiates demandent une solution urgente pour qu'une revision législative comme celle que nous appuyons puisse être dès maintenant entreprise.

L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui mentionne au reste cette question, en sorte que vous aurez encore l'occasion d'émettre vos vœux et de nous donner les directions éventuelles à ce sujet.

Conformément aussi aux décisions prises à Langenthal, nous sommes intervenus dans le courant de l'année dernière pour qu'on mette à disposition des administrations forestière la main-d'œuvre indispensable pour satisfaire aux multiples obligations qui leur sont imposées ; cela en dispensant du service militaire soldats et attelages occupés en forêt.

Nous n'avons guère obtenu ce que nous avons demandé ! Heureusement que dès lors les mobilisations ont été fortement réduites ! L'autorité militaire s'est en outre décidée à accorder quelques dispenses ;

dans le seul but, il est vrai, de permettre la récolte de l'écorce nécessaire à la tannerie. La crise de la main-d'œuvre sévit toujours ; elle va même en s'aggravant, en sylviculture comme ailleurs. Elle se traduit par une hausse énorme des salaires des bûcherons et autres ouvriers forestiers ! Elle n'est du reste pas imputable seulement aux exigences de l'armée, mais aussi à l'extension donnée à la culture agricole et maraîchère, au développement de certaines industries, à la disparition presque absolue de la main-d'œuvre étrangère. Nous n'y voyons pas de remède immédiat !

A la demande de quelques-uns de nos collègues qui nous priaient d'intervenir auprès de l'autorité fédérale en faveur de l'unification des appellations données aux fonctions forestières, soit des titres donnés aux agents forestiers supérieurs, nous avons répondu que la question nous paraissait être essentiellement d'ordre cantonal.

En revanche, nous sommes intervenus auprès de l'Inspection fédérale pour qu'on profite des circonstances actuelles et des revisions de traitement à l'ordre du jour un peu partout, pour veiller à ce que les agents forestiers ayant fait des études supérieures soient traités de la même façon et placés dans les mêmes classes de traitement que les autres techniciens cantonaux : ingénieurs, architectes, chimistes, etc.

Nous avons demandé en outre que les minima fixés par l'ordonnance fédérale en vigueur soient supprimés et que l'autorité fédérale soit compétente pour déterminer dans chaque cas ce qu'il y a lieu d'entendre par les termes „traitement convenable“ qui figurent dans la loi, en prenant en considération les conditions locales et la situation faite aux autres techniciens.

Nous savons que M. l'inspecteur fédéral en chef des forêts voue à cette question toute sa sollicitude et nous l'en remercions. Notre point de vue a été du reste soutenu par une résolution commune des inspecteurs forestiers cantonaux, remise à l'autorité fédérale.

Une autre question a reçu une solution conforme à nos vœux ; c'est celle de l'emplacement réservé, à l'Ecole forestière, au monument de M. le prof. Landolt. A Langenthal, nous avons fait prévoir que ce monument serait déplacé et édifié sur un des côtés du bâtiment de l'Ecole. Grâce à l'obligeante intervention de M. le président du Conseil d'école et de l'architecte, on a tenu compte de nos objections et le monument a été rétabli en bonne place, devant la façade principale du bâtiment. Nous en avons exprimé au président, M. le Dr *Gnehm*, nos remerciements. Le fondateur de l'enseignement forestier supérieur en Suisse avait bien droit à cette attention.

L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui vous fournira l'occasion de vous prononcer sur deux questions nouvelles et qui nous ont paru pouvoir faire utilement l'objet d'une discussion : l'assurance-accident du personnel forestier et la revision des Instructions fédérales sur les levés de plans.

Mais l'objet principal de nos discussions sera sans doute la création et l'organisation de l'Office forestier central et d'une façon générale la suite donnée à la motion Engler.

Nous nous abstenons donc de vous donner ici un résumé des études entreprises pendant l'année à cet effet, tant par le Comité permanent que par le Comité d'action. Les rapports spéciaux sur cet objet vous donneront tous les renseignements désirables.

Nous nous bornons ici à faire des vœux pour que l'entreprise aboutisse et contribue à faire connaître au public le rôle considérable de la forêt dans notre économie nationale et à le persuader de l'urgence qu'il y a à en intensifier la production et à en préparer une mise en valeur plus rationnelle, tant au point de vue de l'emploi des bois que de l'organisation du marché.

* * *

Messieurs et chers collègues, nous venons d'évoquer devant vous les noms du professeur *Landolt* et de l'inspecteur fédéral *D^r Coaz*. A eux deux, pendant une longue série d'années, ils ont incarné l'histoire de l'économie forestière nationale. *Landolt* avait créé et développé l'enseignement forestier supérieur en Suisse; *Coaz* a veillé sur le berceau de la législation forestière.

Mais c'est notre Société qui, la première, a répandu dans le pays les notions fondamentales concernant le rôle protecteur de la forêt, son importance économique, l'urgence qu'il y avait à intéresser les pouvoirs publics à sa conservation et à sa mise en valeur. Depuis de longues années elle est à la brèche. Aujourd'hui, précisément, nous avons le bonheur de pouvoir fêter le 75^e anniversaire de sa fondation. C'est en effet le 27 mai 1843, que MM. *Kasthofer* et de *Greyerz* fondèrent à *Langenthal*, le „*Schweizerischer Forstverein*“.

Des membres fondateurs, il n'en reste plus. Tous ont disparu, mais notre Société est demeurée; elle a prospéré, fidèle au principe posé à la base de ses premiers statuts: „*Förderung des Forstwesens in seinem ganzen Umfange und Erzielung eines freundeidgenössischen Zusammenwirkens*“.

Nous pouvons regarder en arrière avec satisfaction. Le travail accompli justifie sa raison d'être et depuis sa fondation l'histoire du „*Forstverein*“ est intimement liée à l'histoire du développement de la sylviculture en Suisse.

Jusqu'à la création de l'Inspection fédérale des Forêts c'est de notre Société que sont sorties toutes les initiatives intéressant le développement de nos institutions forestières.

Si, ensuite, son rôle a été un peu plus effacé et de second plan, elle n'a pas moins eu une influence utile en donnant à l'inspecteur fédéral l'appui de son autorité, en lui transmettant les idées et les vœux du personnel forestier, en maintenant le contact entre l'administration

et les propriétaires de forêts, en suggérant aux autorités les initiatives et les décisions qui lui paraissaient opportunes.

Depuis 1850, la grande œuvre de notre Société a été la publication du Schweizerisches Forstjournal, devenu depuis la Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen, publié d'abord en allemand, puis en deux langues, puis enfin sous forme de deux publications séparées, la Zeitschrift et le Journal. D'abord trimestriel, il est devenu une double publication mensuelle, largement illustrée. Ces deux publications ont contribué dans une mesure considérable à vulgariser les notions nécessaires d'économie forestière en Suisse et à répandre parmi les autorités et le public l'intérêt pour la forêt et les questions forestières.

Rendons hommage aujourd'hui aux fondateurs de notre Société! Rendons hommage à tous ceux qui nous ont précédé dans la carrière et n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines pour faire triompher des notions qu'ils jugeaient nécessaires à la conservation du sol national et à la prospérité du pays. Ils ont été plus que nous à la peine; moins que nous à l'honneur!

La race de ces hommes de cœur et de travail n'est heureusement pas éteinte! Leur esprit vit encore parmi nous! Et nous avons le plaisir de compter parmi nos membres, tant dans des postes administratifs que dans le corps enseignant et le personnel des établissements de recherches scientifiques des hommes décidés à marcher dans la voie tracée par les fondateurs de notre association et à consacrer leurs forces à assurer le progrès de la science forestière et de l'économie forestière suisse.

Qu'il nous soit permis de mentionner ici spécialement le nom de M. le professeur *Engler* auquel ses multiples travaux ont assuré une renommée qui dépasse de beaucoup les frontières de notre petite patrie et qui vient encore d'obtenir de la Fondation Schnyder von Wartensee un premier prix pour des recherches du plus haut intérêt sur l'accroissement excentrique en épaisseur des arbres et les causes de cet accroissement.

Nous le félicitons vivement de ce succès!

Puisse le souvenir de nos prédécesseurs; puisse l'exemple donné par nos maîtres et nos chercheurs; puisse le travail accompli par tant de nos membres — administrateurs et sylviculteurs émérites — dans le silence de la forêt ou des bureaux, susciter parmi nous de nobles émulations et nous engager tous — nos jeunes collègues surtout — à travailler toujours plus au développement de la science et de l'économie forestière, pour le bien de la patrie, le bon renom de la carrière et de notre Société!

C'est le vœu que, en votre nom, nous formulons pour terminer, au seuil de ce quatrième quart de siècle dont les perspectives s'ouvrent devant la Société suisse des forestiers.

E. Muret.
